ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N º 918

présenté par
M. Boucard, M. Brigand, Mme Sylvie Bonnet, M. Liégeon, Mme Corneloup, Mme Dezarnaud et M. Ray

---

ARTICLE 5 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article additionnel conduit à remplacer, dans les objectifs de la politique de l'eau, « la promotion d'une politique active de stockage d'eau pour un usage partagé de l'eau » par « une réduction des volumes prélevés » à des fins d'irrigation agricole, ainsi que l'usage exclusif de l'eau stockée pour les productions biologiques.

Une telle mesure va à l'encontre de l'esprit de la proposition de loi, qui vise à lever les contraintes pesant sur l'exercice du métier d'agriculteur, ainsi qu'à l'objectif de protection, de valorisation et de développement de l'agriculture, essentiels pour garantir la souveraineté alimentaire de la Nation.

L'amendement a donc pour objet de supprimer cet article additionnel.